



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68
Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Madame Delphine BLAYA	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Madame Stéphanie MODDE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Réseau de chaleur de Dijon métropole - Délégations de Service Public - Comptes-rendus annuels 2024

Dijon Métropole a choisi, en septembre 2009, de créer un réseau de chaleur (RCU) pour partie sous l'emprise du tramway alors en construction et d'alimenter ce RCU par la chaleur provenant de l'UVE et de la Biomasse.

La Collectivité a couplé ce choix stratégique avec la prise de compétence en 2010 de la production et de la distribution de chaleur sur son territoire, prenant en charge la gestion de réseaux de chaleur déjà existants sur le territoire : Fontaine d'Ouche (Dijon), Chenôve, et Quetigny.

Dans un souci de développement durable, Dijon Métropole a ensuite mutualisé les réseaux afin de créer 2 entités majeures.

- Suite à habilitation par Délibération du Conseil de Communauté en date du 15 décembre 2011, a été signée la Convention de Délégation de Service Public créant le réseau « Dijon Energies »

- regroupant le réseau de Dijon Métropole en cours de création et le réseau existant de Quetigny.
- créant une interconnexion de ces réseaux au niveau de la Piscine Olympique
- incluant la construction d'une chaufferie Biomasse « Péjoces » en 2014
- Cette délégation de service public, d'une durée de 25 ans, a débuté le 12 janvier 2012. Sa date de fin est prévue le 31 décembre 2036.

- Suite à habilitation par Délibération du Conseil de Communauté en date du 19 novembre 2012, a été signée la Convention de Délégation de Service Public créant le réseau « Sodien »

- regroupant les réseaux existants du quartier de Fontaine d'Ouche et de Chenôve
- créant une interconnexion de ces réseaux accompagnée d'un fort développement notamment sur Talant
- créant une chaufferie biomasse « Valendons » en 2015/2016.
- Cette délégation de service public, d'une durée de 24 ans, a débuté le 1er janvier 2013. Sa date de fin est prévue le 31 décembre 2036.

Ces 2 sociétés ont été chargées chacune de la gestion d'un réseau de chaleur par voie de concession. De part cette convention, chaque Déléataire s'est vu confier la conception, la réalisation, le financement du réseau de chaleur, son entretien ainsi que la prospection en vue d'engager de nouveaux abonnés.

Suite à habilitation par Délibération du Conseil métropolitain en date du 30 mars 2018, une convention tripartite et des avenants ont permis d'interconnecter ces 2 réseaux en 2019, permettant ainsi à Dijon Métropole d'augmenter la récupération de chaleur à l'UVE jusqu'à environ 150 GWh/an et ainsi soutenir le développement des réseaux métropolitains.

Les rapports d'activités établis par les Déléataires pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 sont annexés dans leur intégralité. Les principaux éléments de ces rapports sont présentés ci-après.

1. DSP SODIEN : Secteur Dijon ouest, Talant et Chenôve

a) Caractéristiques des installations

Les équipements comprennent :

- Chaufferie de Fontaine d'Ouche (58,3 MW PCI au total) comprenant 3 chaudières gaz et 4 moteurs de cogénération gaz, pour une production possible de 7.7 MW utile électrique
- Chaufferie de Chenove (40 MW PCI au total) comprenant 1 chaudière et 1 turbine de cogénération au gaz pour une production possible de 7.7 MW utile électrique
- Chaufferie des Valendons (33,9 MW PCI au total) comprenant 3 chaudières biomasse (2 x 8,9 MW PCI et 1 x 4,4 MW PCI) et une chaudière au gaz
- Interconnexion SODIEN / DIJON ENERGIES (10 MW PCI) permettant la récupération de chaleur de l'UVE.

Au 31 décembre 2024, le réseau de chaleur d'une longueur de l'ordre de 45 km a contractualisé 331 polices d'abonnement, représentant au total une puissance souscrite raccordée de 131 209 kW. Les abonnés au réseau sont répartis de la façon suivante (en fonction de la puissance souscrite) :

- 69 % logements (39% copropriétés, 33 % logement social)
- 31 % équipements (22% pouvoirs publics, collectivités locales, services de l'État ; 9% privés)

La mixité énergétique annuelle sortie chaudières sur l'année 2024 était la suivante :

- 27,8 % de biomasse (50,5 GWh)
- 29,7% de valorisation à partir de l'UVE (53,7 GWh)
- 3,8 % de gaz naturel (6,9 GWh)
- 38,7 % de récupération de chaleur issue de la cogénération fonctionnant au gaz naturel (70,1 GWh).

Cette mixité conduit à une part d'énergies renouvelables et de récupération de **57,5 %**, supérieure au seuil de 50 % et permettant aux usagers de bénéficier d'un taux de TVA réduit égal à 5.50%.

b) Faits techniques marquants

L'année 2024 a été particulièrement chaude, au même niveau que les années 2022 et 2023. La rigueur climatique de la saison est de **2 198 DJU**, très inférieur à la rigueur climatique trentenaire (1991 à 2021) établie à 2 423 DJU : ceci signifie que l'année 2024 était parmi les plus chaudes des 30 dernières années.

Les paramètres de performance du réseau sont

- son rendement global, de 79.1 % cette année soit une baisse de 0.5 points.
- sa consommation électrique, 2923 MWh en 2024 soit une hausse de 239 MWh (+8.9%)
- sa consommation d'eau, soit 15 796 m3 d'eau adoucie cette année correspondant à une hausse de 5 787 m3 (+5.8%)

Ces performances sont à mettre en relation avec les travaux notamment :

- Développement du réseau avec également des densifications : 18 nouveaux raccordements pour 5 640 kW (659 équivalents-logements raccordés), notamment l'hôtel du CIGC, le lycée notre Dame, la résidence seniors Montana, plusieurs grosses résidences...
- Des remplacements de portions de réseaux suite à des fuites
- Des opérations de gros entretien en chaufferie, notamment
 - Maintenances périodiques sur les chaudières biomasse des Valendons,
 - Filtre à manche sur les chaudières biomasse des Valendons

Les travaux de Gros Entretien et Renouvellement se sont élevés à 960 k€ HT pour des recettes R23 de 660 k€HT, portant le solde cumulé à – 1027 k€ HT. En cas de solde négatif à l'échéance de la DSP, le solde reste à charge de SODIEN.

c) Résultats financiers

Le chiffre d'affaires de 2024 est de **24 679 k€ HT** et a diminué de 7,1% du fait notamment de la baisse des prix des énergies par rapport à 2023. Ce chiffre d'affaires est constitué :

- Des ventes de chaleur facturées aux abonnés soit **13 645 k€ HT** , réparti en 4.96 M€ pour les ventes proportionnelles aux consommations (R1), en très légère baisse de 0.8% et 8,69 M€ pour les ventes correspondant à la part fixe (R2) et aux droits de raccordements, en baisse de 14%
- Des recettes de vente d'électricité soit **11 035 k€ HT** en relative stabilité par rapport à 2023 (11 467 k€HT)

Les charges d'exploitation sont de **22 631 k€HT** en 2024, soit une baisse de 7.8% par rapport à 2023 (24 549 k€ HT).

- Les achats de matières premières représentent **12 203 k€ HT** (baisse de 13.1%) et l'électricité **309 k€ HT** (baisse de 58%)

- Les dotations d'exploitation sur immobilisations sont le poste de dépenses le plus important après les achats de matières premières, avec un montant de 4 547 k€ HT, en hausse de 7.5%.
- Les achats d'études et de prestations de service représentent 2 863 k€HT et les prestations de services et d'assistance 551 k€ HT, ces 2 postes constituent les plus fortes dépenses du poste « P2 autres achats et charges externes de **3 863 k€HT** qui est globalement en hausse de 3.8%

Le cumul des frais de siège et des frais généraux est plus élevé dans le compte d'exploitation que dans le prévisionnel, ce qui est constaté depuis le début du contrat. De même pour les charges liées aux emprunts.

D'après la plaquette financière de SODIEN, le résultat d'exploitation est de + 2 898 k€. Le résultat net après déduction des emprunts et des impôts est de + 1 954 k€.

d) Prix pour les usagers

En 2024, il a été vendu près de **152 396 MWh** de chaleur (chauffage et ECS) contre 141 609 MWh en 2023. Cette augmentation de 7.6% est liée au développement du réseau car la climatologie a été stable.

Le terme de consommation R1 moyen sur l'année est de 32.53 €HT/MWh (baisse de 7.8% en lien avec le prix des énergies). Le terme d'abonnement R2 moyen sur l'année est de 73.86 €HT/kW (augmentation de 0.3 % liées aux indices coût de main d'œuvre, travaux de chauffage...la non prise en compte du changement de base de l'indice d'électricité a conduit à une stabilité de la part R21)

Le prix moyen est de 98.02 €TTC / MWh, en baisse de 5.3% par rapport à 2023.

Le prix moyen annuel par équivalent logement du chauffage et de l'eau chaude sanitaire est d'environ **889 € T.T.C.** pour 10 MWh utile/an et 7 kW souscrit.

e) Bilan environnemental

L'exploitation du réseau a généré 14 086 tonnes de CO2 sur Fontaine d'Ouche et 17 130 tonnes de CO2 sur Chenôve, les quotas alloués à l'exploitant étant respectivement de 1 124 et de 1 336 tonnes.

Le contenu moyen en CO2 sur l'année 2024 s'élève à **86 g/kWhthermique** sans prise en compte de l'Analyse de Cycle de Vie contre 88 en 2023. Cette valeur a baissé du fait de l'augmentation d'utilisation de la chaleur provenant de l'UVE.

2 DSP DIJON ENERGIES : Secteur Dijon Est, Quetigny, Fontaine Lès Dijon, Longvic

a) Caractéristiques des installations

Les équipements comprennent :

- Chaufferie des Péjoces (94,9 MW PCI) comprenant 3 chaudières biomasse (3 x 9,5 MW) et 3 chaudières mixtes Gaz Naturel et Fioul Domestique, ainsi que des équipements permettant la récupération de chaleur auprès de la Cogénération des Péjoces Cogestar (extérieure à la DSP) pour 6.4 MW thermique
- Chaufferie des Charmettes (35 MW PCI) comprenant 2 chaudières mixtes GN/FOD ainsi que les équipements permettant la récupération de chaleur sur l'UVE (25 MW dont 15 MW pour DIJON ENERGIES)
- Chaufferie de Quetigny (14.3 MW PCI) comprenant 2 Chaudières mixtes GN/FOD, bridées pour rester sous le seuil de 20 MW, et une chaudière biomasse de 2,5 MW.

Au 31 décembre 2024, le réseau de chaleur d'une longueur de l'ordre de 77 km a contractualisé 422 polices d'abonnement représentant au total une puissance souscrite effectivement raccordée

de 162 870 kW. Les abonnés au réseau sont répartis de la façon suivante (en fonction de la puissance souscrite) :

- 39 % logements (27% copropriétés, 12 % logement social)
- 61 % équipements (48% pouvoirs publics, collectivités locales, services de l'État ; 13% privés)

La mixité du réseau en 2024 était la suivante :

- 40,2 % de biomasse (109,7 GWh),
- 36,6 % de valorisation à partir de l'UVE (100,0 GWh),
- 14,4 % de gaz naturel (39.4 GWh),
- 8,8 % de récupération thermique cogénération (24,1 GWh),

Cette mixité conduit à une part d'énergies renouvelables et de récupération de **76.8 %**, supérieure au seuil de 50 % et permettant aux usagers de bénéficier d'un taux de TVA réduit égal à 5.50%.

b) Faits techniques marquants

L'année 2024 a été particulièrement chaude, au même niveau que les années 2022 et 2023. La rigueur climatique de la saison est de **2 235 DJU**, très inférieur à la rigueur climatique trentenaire (1991 à 2021) établie à 2 423 DJU : ceci signifie que l'année 2024 était parmi les plus chaudes des 30 dernières années.

Les paramètres de performance du réseau sont

- son rendement global, de 80,7 % cette année soit une baisse de 1.3 points.
- sa consommation électrique, 4 956 MWh en 2024 soit une hausse de 18 MWh (+0,3%)
- sa consommation d'eau, soit 4 028 m3 d'eau adoucie cette année correspondant à une hausse de 182 m3 (+4,7%)

Ces performances sont à mettre en relation avec les travaux notamment :

- Développement du réseau avec également des densifications : 1,425 km créé, 22 nouveaux raccordements pour 9 010 kW (1 287 équivalents-logements raccordés), notamment le lycée Charles de Gaulle, le CRESPI, l'Hôtel du Département, le bâtiment Groupama, et plusieurs grosses résidences.
- Des remplacements de portions de réseaux suite à des fuites (3 sur Quetigny, 1 sur Dijon)
- Des opérations de gros entretien en chaufferie, notamment dans la chaufferie des Péjoces
 - Remplacement du canal d'air, coude d'introduction biomasse et automate sur CH200
 - Remplacement décennal des réservoirs d'air comprimé des CH100 et CH200 ainsi que des compresseurs d'air

Les travaux de Gros Entretien et Renouvellement se sont élevés à 626 k€ HT pour des recettes R23 de 1 060 k€HT, portant le solde cumulé à + 1 844 k€ HT.

c) Résultats financiers

Le chiffre d'affaires de 2024 est de **20 663 k€ HT** et a augmenté de 1.2% du fait notamment du développement commercial. Ce chiffre d'affaires est constitué :

- Des ventes de chaleur facturées aux abonnés soit **20 555 k€ HT**, réparti en 10.96 M€ pour les ventes proportionnelles aux consommations (R1), en très légère baisse de 0.8% et 9.59 M€ pour les ventes correspondant à la part fixe (R2) en hausse de 3.8%
- Des ventes annexes représentant **108 k€ HT**, en baisse de 16%
- Les recettes de vente d'électricité sont nulles (arrêt de la cogénération de Quetigny).

Les charges d'exploitation sont de **20 907 k€HT** en 2024, soit une baisse de 2.1% par rapport à 2023 (21 351 k€ HT).

- Les achats de matières premières représentent **10 406 k€ HT** (baisse de 2.73%) et l'électricité **979 k€ HT** (hausse de 18.6%)
- La sous-traitance est le poste le plus important après les achats de matières premières, avec un montant de 4 064 k€ HT, en baisse de 6.2%. Puis vient le poste de dotation aux immobilisations PRCI avec 3 096 k€HT, en hausse de 10,7%.
- Les frais de gestion représentent 1 765 k€HT.

Le chiffre d'affaires est supérieur de 18% aux prévisions initiales, et les charges d'exploitation sont également supérieures de 20% aux prévisions.

D'après la plaquette financière de DIJON ENERGIES, le résultat d'exploitation est de + 1 352 k€ (sans compter les intérêts d'emprunt et impôts).

Le résultat net après déduction des emprunts et des impôts est de - 243 k€.

d) Prix pour les usagers

En 2024, il a été vendu près de **244 064 MWh** de chaleur (chauffage et ECS) contre 224 318 MWh pour la précédente saison de chauffe. Cette augmentation de 8.8 % est liée au développement du réseau car la climatologie a été stable.

Le terme de consommation R1 moyen sur l'année est de 44.93 €HT/MWh (baisse de 8.8% en lien avec le prix des énergies). Le terme d'abonnement R2 moyen sur l'année est de 60.49 €HT/kW (baisse de 1.5 % liées aux indices d'électricité, coût de main d'œuvre, travaux de chauffage...)

Le prix moyen est de 88.85 €TTC / MWh, en baisse de 6.9% par rapport à 2023.

Le prix moyen annuel par équivalent logement du chauffage et de l'eau chaude sanitaire est d'environ **835 € T.T.C.** pour 10 MWh utile/an et 5.65 kW souscrit.

e) Bilan environnemental

L'exploitation du réseau a généré 6 256 tonnes de CO₂, pour la chaufferie des Péjoces, la chaufferie de Quetigny étant sortie du dispositif. Cette valeur est en baisse de 26.7% par rapport à 2023.

Les quotas alloués à l'exploitant étaient de 7 692 tonnes.

Dijon Energies n'a pas acheté de quotas de CO₂ pour l'année 2024. Le solde du compte de quotas de CO₂ reste positif avec 34 095 tonnes de CO₂ de « droit à émettre » au 31 décembre 2024.

Le contenu moyen en CO₂ sur l'année 2023 s'élève à **42 g/kWhthermique** sans prise en compte de l'Analyse du Cycle de Vie.

Vu l'avis de la Commission Environnement et Services d'intérêts collectifs.

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte de la présentation des comptes-rendus annuels 2024 des deux délégataires du service public du réseau de chaleur sur le territoire de Dijon Métropole

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 16 PROCURATION(S)	

